



ORDURES MÉNAGÈRES



CHANGEMENT DE SITUATION DANS VOTRE FOYER:

Arrivée, Départ, Séparation/Divorce, Naissance, Garde alternée,
Décès, Placement EHPAD, Vente

PRÉVENIR:

La mairie obligatoirement



AVANT LE:

31 mars : 1er semestre (janvier à fin juin)

31 octobre : 2nd semestre (juillet à fin décembre)

**Après ces dates, aucun changement ne sera pris en compte et de ce fait facturé.
Tout mois commencé est dû.**

**Se référer au "Règlement de la facturation de la redevance d'enlèvement des
déchets ménagers et assimilés"**